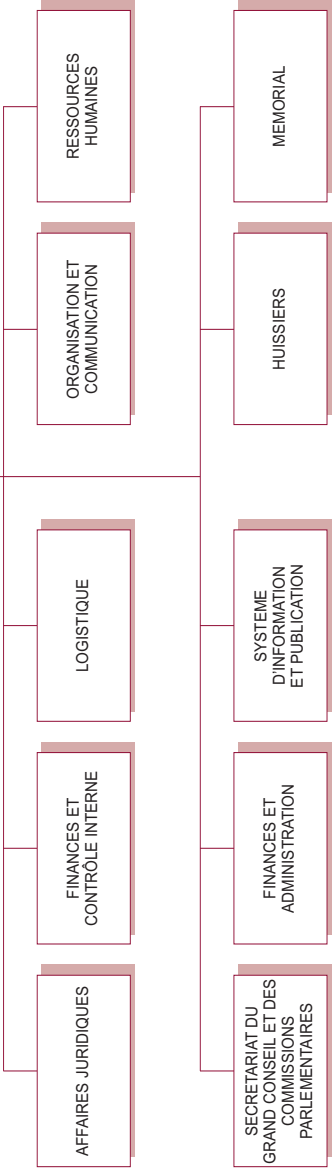


**GRAND CONSEIL**

BUREAU  
DU GRAND CONSEIL

SAUTIER  
SECRETARE GENERAL ADJOINT



## 10. Grand Conseil

La structure de ce rapport de gestion s'inscrit dans le cadre du budget par prestations, demandé par le Grand Conseil à la suite des travaux de GE-Pilote, et qui a été examiné et voté sous cette forme la première fois en 2010, pour le budget 2011. Quatre types de prestations concrétisent les attributions constitutionnelles et légales du Grand Conseil :

- fonction législative;
- fonction de haute surveillance;
- fonction de recours au Grand Conseil;
- élections et prestations de serment.

Le nombre d'objets traités en 2010 se répartit par type de prestations de la façon suivante :

	2008	2009	2010
Fonction législative	980	879	871
Fonction de haute surveillance	4 <sup>1</sup>	4 <sup>1</sup>	4 <sup>1</sup>
Fonction de recours	87 <sup>2</sup>	92 <sup>2</sup>	75 <sup>2</sup>
Elections (y compris les prestations de serment)	42	98	213
<b>Total</b>	<b>1'113</b>	<b>1'073</b>	<b>1'163</b>

Durant la première année de la 57<sup>e</sup> législature, le Grand Conseil a tenu 66 séances plénières (69 en 2009) représentant 132 heures (138 en 2009). Au cours de l'année 2010, il a traité au total 1'143 objets<sup>3</sup>, dont :

	2008	2009	2010
Initiatives populaires	11	9	13
Projets de lois	524	458	380
Motions	127	113	146
Résolutions	34	26	43
Pétitions	60	68	57
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	66	55	40
Interpellations	0	0	0
Interpellations urgentes écrites	189	186	234
Rapports de la commission de grâce	5	10	12
Elections (y compris les prestations de serment)	42	98	213
Questions écrites	12	9	5
<b>Total</b>	<b>1'070</b>	<b>1'032</b>	<b>1'143</b>

En 2010, quatre recours ont été déposés contre des objets votés par le Grand Conseil (décisions de validité sur les initiatives populaires ou lois votées).

	2008	2009	2010
Recours déposés	9	10	4
Traités (y compris les recours déposés avant 2010)	12	17	10
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>14</b>
Recours pendants devant les tribunaux	7	9	2

### Points forts 2010

#### Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises

A l'initiative de son président, M. Guy Mettan, le Grand Conseil a organisé, le 4 juin 2010, les Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises, en concertation avec M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains et M. Laurent Chappuis, alors président du Grand Conseil vaudois. Cet événement a réuni des élus des différentes autorités et entités de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les assises poursuivaient plusieurs objectifs, notamment apprendre à se connaître, recenser les domaines dans lesquels il existe des difficultés et esquisser les contours d'une gouvernance démocratique de cette région transfrontalière.

Les travaux ont abouti à une déclaration finale prévoyant notamment la pérennisation du principe d'une rencontre régulière entre élus du canton de Vaud, du canton de Genève et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que la création d'une commission transfrontalière composée de 32 membres (16 membres français, 4 membres du canton de Vaud et 12 membres du canton de Genève, des représentants des communes vaudoises et genevoises ayant un statut d'observateur), chargée de préparer les futures assises.

#### Lancement d'un concours portant sur la transformation des salles du Grand Conseil et des accès publics

A l'initiative de M. Guy Mettan, le Bureau a décidé en avril 2010 de lancer une étude de faisabilité portant sur les possibilités de transformation et d'amélioration des salles du Grand Conseil et des accès publics. Pour ce faire, un groupe de travail composé de représentants du Grand Conseil et du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) s'est réuni à de nombreuses reprises. Le rapport final de l'étude de faisabilité, réalisé par un mandataire externe, a été présenté aux chefs de groupe et à la presse le 22 septembre 2010. Le projet a également été soumis à la commission des travaux, laquelle l'a unanimement soutenu.

Sur la base de l'étude, le DCTI a été mandaté pour lancer un concours de projets pluridisciplinaires (architecte et ingénieur civil à 1 degré

<sup>1</sup> Il s'agit des rapports d'activité de la commission de contrôle de gestion, de la commission des visiteurs officiels, de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO, de la commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE (2008 et 2009) et de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire (2010). Le traitement des autres rapports de ces commissions est inclus dans les chiffres de la fonction législative. Il en va de même des projets de lois relatifs aux comptes et au budget adoptés par le Grand Conseil.

<sup>2</sup> Y compris les décisions de la commission de grâce (6 en 2010, 14 en 2009 et 20 en 2008) et les réexamens en matière de naturalisation (2 en 2008 uniquement).

<sup>3</sup> Ce chiffre ne comprend pas les recours contre les objets votés (14 en 2010, 27 en 2009 et 21 en 2008), les recours en grâce traités directement par la commission de grâce (6 en 2010, 14 en 2009 et 20 en 2008) et non par le Grand Conseil, ainsi que les réexamens en matière de naturalisation (2 en 2008 seulement).

de procédure ouverte), lequel a été publié fin décembre 2010. Le jury constitué à cet effet se réunira tout au long du premier semestre 2011, afin que les projets retenus puissent être présentés à la fin de l'été.

### 47<sup>e</sup> réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin

Le Bureau du Grand Conseil a accueilli la 47<sup>e</sup> réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, les vendredi et samedi 8 et 9 octobre 2010.

Cette rencontre annuelle, instaurée en 1963 par l'ancien président du Grand Conseil genevois Yves Maitre, réunit les membres des bureaux des parlements suisses des cantons latins. Y participent les cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud), ainsi que ceux de Berne et du Tessin. Cet événement est organisé à tour de rôle par les cantons participants.

Chaque année, un thème relatif à la vie parlementaire des cantons est abordé, afin de mettre en commun les pratiques respectives. En 2010, les interventions ont porté sur «la coopération régionale vue du parlement».

### Elections judiciaires liées à la réforme Justice 2011

La réforme Justice 2011 a constitué un défi très important pour le Grand Conseil durant l'année 2010. En sus des travaux législatifs liés à cette réforme (voir ci-dessous *Réforme de la justice*), le Grand Conseil a déployé une activité très importante dans le cadre de sa compétence d'élection et de prestation de serment.

La réforme de la justice implique l'élection de quelque 75 nouveaux magistrats au sein du Pouvoir judiciaire, auxquels s'ajoutent le remplacement et le renouvellement de charges de magistrats existantes. Conformément à la constitution genevoise, cette compétence électorale appartient en principe au corps électoral. Toutefois, lors de la votation du 26 septembre 2010, le peuple a accepté, à titre exceptionnel, de renoncer à élire lui-même les magistrats dans le cadre de la réforme Justice 2011, pour céder cette prérogative au Grand Conseil (loi 10546).

Notre parlement s'est ainsi réuni à deux reprises en session extraordinaire, le 12 novembre et le 16 décembre 2010, pour procéder à l'élection et recevoir la prestation de serment de respective-

ment 61 et 23 magistrats. Un certain nombre d'élections liées à la réforme Justice 2011 devront encore avoir lieu au début de l'année 2011.

### Fonction législative

La fonction législative comporte notamment les attributions du Grand Conseil suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, c'est-à-dire l'examen de leur validité (art. 66 de la constitution cantonale, Cst GE, A 2 00), leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contre-projet (art. 67 Cst GE).
- adoption, amendement ou rejet de projets qui lui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat (art. 78 Cst GE).
- approbation ou rejet des conventions inter-cantoniales et internationales (art. 99 Cst GE).
- vote des impôts (art. 2 let. g de la loi portant règlement du Grand Conseil, LRGC, B 1 01), création et dissolution des fondations de droit public (art. 2 let. k LRGC), fixation du traitement des fonctionnaires publics (art. 2 let. j LRGC).
- traitement des motions, résolutions, questions et interpellations urgentes écrites.
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées et les décisions sur la validité des initiatives populaires (art. 177 ss LRGC).
- publication du «Mémorial des séances du Grand Conseil» (art. 42-45 LRGC), en tant que source législative et d'interprétation.

Durant l'année 2010, le détail des objets traités dans le cadre de la fonction législative du Grand Conseil s'établit comme suit :

	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	6	7	0	0	13
Projets de lois	193	167	20	0	380
Motions	105	27	14	0	146
Résolutions	30	9	4	0	43
Rapports divers	19	15	0	2 <sup>4</sup>	36
Questions	0	0	0	5 <sup>5</sup>	5
Interpellations urgentes écrites	0	0	0	234 <sup>6</sup>	234
Recours	détail ci-dessus				14
Total fonction législative					871

### Réforme de la justice

Les travaux législatifs sur la réforme de la justice (Justice 2011), entamés en 2008, se sont poursuivis encore durant toute l'année 2010. Pour rappel, cette réforme fait suite à l'exigence

<sup>4</sup> Rapports divers traités dans les points initiaux de l'ordre du jour.

<sup>5</sup> Questions reçues (points initiaux de l'ordre du jour).

<sup>6</sup> Interpellations reçues et transmises au Conseil d'Etat (points initiaux de l'ordre du jour).

de l'article 86 al. 2 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (procédure administrative) et aux perspectives d'unification des procédures pénale et civile. La commission *ad hoc* Justice 2011, instituée le 21 février 2008 (voir la résolution 553), a été chargée de l'examen des projets de lois relatifs à cette réforme. Le détail des objets traités en 2010 par la commission et le Grand Conseil dans ce cadre s'établit comme suit :

Objet	Commission <i>ad hoc</i> Justice 2011	Grand Conseil
PL 10464 sur la juridiction des Prud'hommes (E 3 10)	Voté le 30 septembre 2009	Voté le 11 février 2010
PL 10465 d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (E 3 60)	Voté le 4 novembre 2009	Voté le 29 janvier 2010
PL 10546 constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00) (organisation judiciaire) <sup>7</sup>	Voté le 9 décembre 2009	Voté le 28 janvier 2010
PL 10607 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) (E 2 05)	Voté le 13 janvier 2010	Voté le 11 février 2010
PL 10467 sur la profession d'huissier judiciaire (E 6 15)	Voté le 27 janvier 2010	Voté le 19 mars 2010
PL 10681 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05)	Voté le 30 juin 2010	Voté le 2 juillet 2010
PL 10481 d'application du code civil suisse et autres lois fédérales en matière civile (E 1 05) <sup>8</sup>	Voté le 6 juillet 2010	Voté le 2 septembre 2010
PL 10468 organisant la commission de conciliation en matière de baux et loyers (E 3 15) <sup>9</sup>	Voté le 7 juillet 2010	Voté le 2 septembre 2010
PL 10437 constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (A 2 00) <sup>10</sup>	Voté le 29 septembre 2010	Voté le 19 novembre 2010
P 1746 pour le maintien de la commission de conciliation en matière de baux et loyers et le Tribunal des baux et loyers	Traité le 29 septembre 2010	Traité le 19 novembre 2010
PL 10763 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05) (réévaluation du traitement des juges et augmentation du nombre de postes)	Voté le 15 décembre 2010	Voté le 16 décembre 2010

La réforme de la justice est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Toutefois, la commission devra encore terminer l'examen des derniers projets de lois, dont elle a été saisie en novembre 2010 par le Conseil d'Etat, pour finaliser la réforme précitée.

### Collaboration intercantonale

Les travaux de la commission interparlementaire (CIP) chargée d'examiner le projet de refonte de la Convention des conventions<sup>11</sup> (projet CoParl), initiés en 2008, ont été finalisés durant l'année 2010. Pour rappel, cette CIP, composée de six délégations cantonales de sept membres, était présidée par le canton de Neuchâtel, Genève assumant la vice-présidence.

La CIP a remis son rapport aux représentants gouvernementaux (CGSO) le 11 mars 2009. Le retour d'information de la CGSO sur le projet de la CIP a été transmis à cette dernière à la fin de l'année 2009. En 2010, la CIP a encore tenu une séance plénière et une séance de son Bureau afin de débattre des dernières divergences par rapport au retour d'information des gouvernements.

La CoParl a finalement été signée par les gouvernements le 5 mars 2010. Elle a ensuite été approuvée à l'unanimité par le Grand Conseil le 15 octobre 2010 (L 10704) et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La CIP chargée d'examiner l'avant-projet de convention HES-SO a débuté ses travaux le 28 mai 2010. Elle a tenu trois séances plénières, son Bureau s'étant réuni à une reprise. La délégation genevoise a tenu trois séances de préparation. Les travaux de cette CIP devraient en principe encore se dérouler durant toute l'année 2011.

La CIP instituée en janvier 2010 en vue de l'examen du projet de concordat sur la culture et le commerce de chanvre s'est réunie à une reprise le 29 avril 2010 à Delémont. La délégation genevoise a tenu une séance de préparation. La prise de position de la CIP a été transmise à la Conférence latine des directeurs de départements de justice et police, le 20 mai 2010.

### Mémorial du Grand Conseil

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées. Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend accessibles au public, dans leur intégralité, les débats du Grand Conseil dont il recrée l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages (consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat, ainsi que sur le site Internet du Grand Conseil depuis 1993).

Le Mémorial de cette première année de la 57<sup>e</sup> législature devrait comprendre quelque 20'000 pages, réparties en 25 volumes.

<sup>7</sup> Accepté en votation populaire le 26 septembre 2010.

<sup>8</sup> Accepté en votation populaire le 28 novembre 2010.

<sup>9</sup> Accepté en votation populaire le 28 novembre 2010.

<sup>10</sup> Sera soumis à votation populaire en 2011.

<sup>11</sup> Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (B 1 03).

## Fonction de haute surveillance

La fonction de haute surveillance du Grand Conseil s'exerce plus particulièrement par trois commissions parlementaires : commission des finances, commission de contrôle de gestion et commission des visiteurs officiels. S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle : commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

### Commission des finances

La haute surveillance de la commission des finances comporte surtout l'étude et le vote du budget et des comptes. L'étude des comptes 2009 s'est déroulée sur sept séances, entre avril et mai 2010, représentant environ 24 heures.

En 2010, la commission des finances a travaillé pour la première fois sur le budget présenté par politiques publiques, programmes et prestations. Il s'agit d'un changement très important qui a notamment impliqué l'ajustement et la révision d'un certain nombre de procédures et de méthodes de travail, y compris pour l'examen et le vote du budget en séance plénière du Grand Conseil. Dans le cadre de ses travaux sur le budget 2011, la commission a consacré 39 heures à son examen, représentant 12 séances, qui se sont déroulées entre septembre et novembre 2010.

### Commission de contrôle de gestion

La commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que le respect des conditions de dotation faites par l'Etat (art. 201A LRGC). Pour l'accomplissement de sa mission, la CCG dispose d'un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de recherche d'informations et de documents (art. 24 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, D 1 10, et art. 201A al. 7 LRGC).

Au cours de l'année parlementaire 2009-2010 (du 16 novembre 2009 au 22 novembre 2010), la commission de contrôle de gestion s'est réunie en séance plénière durant 75 heures.

Pendant cette période, la CCG a procédé à 39 auditions. Les différentes sous-commissions ont procédé à 10 auditions, ce qui représente environ 16 heures de séance.

### Commission des visiteurs officiels

La commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise (art. 227 LRGC). Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées (art. 228 et 228A LRGC). Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus (art. 227, al. 4 LRGC).

Durant l'année 2010, la commission a tenu 24 séances, notamment deux séances conjointes avec la commission des travaux à propos du projet d'agrandissement de la prison de Champ-Dollon (*Cento rapido*) et a visité 20 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté. Des membres de la commission ont par ailleurs présenté cette dernière à l'école de police et à l'école de formation des gardiens et surveillants de la prison de Champ-Dollon. La commission a également participé aux Assises pénitentiaires organisées par le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), ainsi qu'aux travaux de la commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale. La commission a en outre procédé au cours de l'année 2010 à une dizaine de missions d'observations de renvois. Enfin, la commission a rencontré la commission fédérale indépendante de prévention de la torture.

### Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

La commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO) a été instituée par la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C 1 28). Elle se compose de 7 membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier le rapport annuel du comité stratégique et le plan financier pluriannuel. En 2010, la CIP a siégé à 3 reprises en séance plénière<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Voir également le rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 pour l'année 2010 (CIP HES-SO), RD 850.



## Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP Détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale<sup>13</sup>. Elle se compose de 3 membres par canton contractant (GE, FR, JU, NE, TI, VD, VS), à l'exception du Tessin, lequel ne participe pas à la CIP. Celle-ci a tenu deux séances en 2010.

## Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de 7 membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (C 1 07), le 1<sup>er</sup> août 2009. Sa mise en place a eu lieu à la fin 2009, en vue de la séance inaugurale du 22 janvier 2010. Elle s'est ensuite réunie à deux reprises en 2010. Le Bureau de la CIP a tenu 4 séances en 2010<sup>14</sup>.

## Fonction de recours

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

- réception et traitement des pétitions (art. 2 let. o LRGC);
- réception et traitement des demandes de grâce (art. 2 let. a LRGC);

Durant l'année 2010, le détail de la fonction de recours du Grand Conseil s'établit comme suit :

	2008 <sup>15</sup>	2009	2010
Pétitions	60	68	57
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la Commission de grâce)	25	24	18

## Pétitions

Une modification de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), proposée par le Bureau et entrée en vigueur le 18 mai 2010 (L 10617), permet de réduire le délai de traitement des pétitions par le Grand Conseil. Ce délai était souvent très long, ce qui pouvait laisser à penser à un manque d'égards envers les pétitionnaires, dans l'exercice d'un droit garanti par la constitution genevoise.

Les rapports sur les pétitions sont dorénavant inscrits à l'ordre du jour de la séance du vendredi après-midi (extraits), même s'il y a un rapport de minorité. Ils sont traités, dans la mesure du temps disponible, à la suite des

objets non controversés de la séance des extraits.

Le détail des pétitions traitées en 2010 s'établit comme suit :

	2008	2009	2010
Reçues et renvoyées en commission des pétitions	30	37	47
Traitées	59	65	55
Retournées en commission	1	3	0
Retirées	0	0	2
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>57</b>

## Grâce

En 2010, la commission de grâce a étudié 18 recours en grâce dont 12 traités par le Grand Conseil, soit :

	2008	2009	2010
Recours examinés par la commission	25	24	18
Recours traités par le Grand Conseil	5	10	12
Recours de la compétence de la commission	20	14	6
Amendes	19	9	6
Peines pécuniaires		3	1
Peines privatives de liberté	6	12	11
Grâces accordées	11	8	4
Grâces rejetées	12	16	14
Dossiers reportés	2	0	0

## Elections et prestations de serment

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes du Grand Conseil :

- élection des magistrats du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales (art. 132 al. 4 Cst GE), ainsi que, aux conditions fixées par les lois qui les instituent, des membres des commissions officielles et du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi que de son suppléant (art. 2 let. l LRGC);
- prestation de serment des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes (art. 2 let. m LRGC).

En 2010, le Grand Conseil a procédé à 213 élections et prestations de serment.

## Secrétariat général du Grand Conseil

### Soutien à la présidence, au Bureau et au Grand Conseil

Le soutien à la présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le Sautier et son

<sup>13</sup> Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) (CLDPA) (E 4 55) et Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) (CEDPM) (E 4 58).

<sup>14</sup> Voir également le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande pour l'année 2010 (CIP CSR), RD 855.

<sup>15</sup> Pour 2008, il y a encore eu deux demandes de réexamen en matière de naturalisation. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette compétence a été transférée au Tribunal administratif (L 10253).

adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi des décisions du Bureau.

Le secrétariat général se charge en outre de l'organisation des sessions, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et procédural à la présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes. A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et se charge de l'envoi des textes votés, en vue de leur publication.

En 2010, le secrétariat général a également organisé divers événements, dans le cadre de ses prestations de soutien :

- les séances extraordinaires d'élection et de prestation de serment des magistrats dans le cadre de la réforme Justice 2011, le 12 novembre et le 16 décembre 2010;
- la sortie annuelle des députés. La coutume veut que celle-ci se déroule sur les terres d'origine de la présidence du Grand Conseil. La sortie 2010 a eu lieu dans les environs d'Evionnaz, commune dont est originaire le président sortant Guy Mettan;
- la rencontre avec les représentants des milieux internationaux, le 4 juin 2010 au Musée Ariana à Genève. Cette année, la rencontre s'est déroulée à l'issue des Premières assises transfrontalières;
- la 47<sup>e</sup> réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, qui s'est tenue à Genève les 8 et 9 octobre 2010.

### **Travaux liés aux élections judiciaires dans le cadre de la réforme Justice 2011**

En plus des tâches ordinaires, les travaux liés aux élections judiciaires dans le cadre de la réforme Justice 2011 ont occupé le secrétariat général durant plusieurs mois en 2010. Il s'est agi en particulier des activités suivantes :

- recensement et systématisation des nouvelles conditions d'éligibilité des magistrats judiciaires;
- adaptation des procédures internes et actualisation des documents suite aux nouvelles dispositions légales;
- préparation et publication de l'ouverture des postes;
- ouverture des autres postes suite aux rocares internes;
- réception des candidatures;

- examen et suivi des candidatures, en particulier transmission au Bureau et envoi des diverses correspondances aux candidats;
- organisation des séances extraordinaires d'élection et de prestation de serment du 12 novembre et 16 décembre 2010.

### **Soutien aux commissions parlementaires**

Aux termes de l'article 189A LRGC, les commissions bénéficient des services d'un secrétaire scientifique. En exécution de cette disposition, le Grand Conseil dispose, en plus des trois secrétaires de commission, d'une collaboratrice scientifique et de quatre secrétaires scientifiques (de formation universitaire). En 2010, les commissions suivantes ont spécifiquement bénéficié de l'appui d'un secrétaire scientifique (respectivement d'une collaboratrice scientifique) :

- commission des finances;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des affaires communales, régionales et internationales;
- commission *ad hoc* Justice 2011;
- commission *ad hoc* sur le personnel de l'Etat;
- commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil;
- commission de grâce;
- commission législative (pour le traitement des initiatives populaires, les procédures de rectification et certains objets ponctuels);
- commission des visiteurs officiels;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire CoParl;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire relative à l'avant-projet de convention HES-SO;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire relative au projet de concordat sur la culture et le commerce de chanvre.

Dans le cadre de son appui au travail des commissions, le secrétariat général se charge de la préparation des séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions. Les procès-verbalistes qu'il met à disposition assurent la tenue des procès-verbaux. Les

secrétaires scientifiques apportent en outre un appui de nature technique, par exemple en préparant la documentation des séances, en fournissant, en cas de besoin, un soutien au niveau procédural ou juridique, ou encore en effectuant des travaux de recherche pour la commission dont ils s'occupent. Les secrétaires scientifiques sont chargés d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté. Ils doivent également veiller à la cohérence interne et externe de ce dernier.

### **Soutien juridique transversal**

Le soutien juridique transversal à la présidence, aux commissions et au secrétariat général, progressivement mis en place en 2008 et en 2009, a été développé en 2010, notamment dans le cadre du soutien à la commission législative. Il devra encore être développé dans la perspective de la création d'un service juridique.

### **Soutien logistique**

Le secrétariat général gère le dépôt, la duplication et l'expédition des textes de chaque session. Il s'occupe de la gestion des séances (p. ex. amendements) et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la salle du Grand Conseil (micros, vote électronique, enregistrement des débats et gestion de la retransmission télévisée), y compris pour les séances du Conseil municipal et de l'Assemblée constituante.

Le secrétariat général s'occupe de la réception et de l'acheminement de la correspondance destinée à la présidence et aux commissions. En outre, il gère l'ensemble de l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

### **Systèmes d'information**

Le secrétariat général, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information (CTI), conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil. Il assure également la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés.

### **Lancement du projet e-parlement**

Durant l'année 2010, le secrétariat général a procédé au lancement des travaux en vue de la mise en place du *e-parlement*, en particulier la définition de sa structure et des outils techniques nécessaires. Durant l'année 2011, le

projet *e-parlement* constituera l'un des points forts du secrétariat général dans le domaine des systèmes d'information.

### **Site Internet**

Le site Internet du Grand Conseil est l'outil de communication et d'information du public sur ses activités. L'ensemble des textes publiés, par exemple les projets de lois, de motions, de résolutions, les rapports, les ordres du jour et les procès-verbaux des sessions y figurent et sont facilement accessibles depuis la page d'accueil. En outre, chaque commission dispose d'une page spécifique, sur laquelle figurent les membres et les objets en suspens.

C'est également par le biais du site Internet qu'il est possible d'accéder à la diffusion vidéo des séances (*streaming*). Une récente modification de la LRGC, entrée en vigueur le 18 janvier 2011, permet dorénavant l'archivage sur le site internet des vidéos diffusées au moyen du *streaming*.

Le Mémorial, dès l'année 1993, est accessible sur le site internet. Un moteur de recherche, que le secrétariat général s'efforce constamment d'améliorer, permet de retrouver les débats parlementaires à l'aide de divers critères.

### **Gestion des documents**

Lancé par le secrétariat général en 2007, le projet ArchiDoc a pour but de permettre la gestion informatisée de l'ensemble des documents du secrétariat général et des commissions du Grand Conseil. En particulier, il offre une gestion partagée des documents par les collaborateurs, ce qui permet notamment d'accroître leur polyvalence et de faciliter les éventuels remplacements en cas d'absence. A terme, ArchiDoc devrait également constituer la structure de base en vue de la mise en place du *e-parlement*.

La création de la structure de classement et les travaux informatiques nécessaires au démarrage de la plate-forme ont débuté en 2008. Cette dernière est opérationnelle depuis le début de l'année 2009 et les travaux de migration des documents ont été achevés en décembre 2009. Durant l'année 2010, la structure a été affinée sur la base des expériences d'utilisation d'ArchiDoc.

### **Site Intranet**

Le site Intranet constitue notamment un outil de communication entre les collaborateurs du secrétariat général et de gestion des ressources



humaines. Il permet aussi la gestion et le suivi des absences.

### **Gestion financière du Grand Conseil et du secrétariat général**

Aux termes de l'article 40 al. 2 LRGC, le budget annuel du Grand Conseil et de son secrétariat général est préparé par le Bureau, afin d'être intégré dans le budget de l'Etat. Dans ce cadre, le Sautier établit le projet de budget à l'intention du Bureau (art. 41 al. 3 let. e LRGC). De même, il se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables, en préparant les comptes en vue de leur approbation et en recevant l'inspection cantonale des finances dans le cadre de leur révision, ainsi que la Cour des comptes.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont maintenant facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le secrétariat général.

### **Gestion des ressources humaines**

A la suite de la modification par le Grand Conseil, le 23 mars 2007, de la loi sur le personnel de l'administration (LPAC, B 5 05), le Conseil d'Etat a amendé le règlement d'application de la LPAC (B 5 05.01) le 23 juillet 2008, impliquant différents changements en matière de rôle, de mission et de responsabilité dans la gestion des ressources humaines. Cette délégation de compétence est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour rappel, l'article 40 al. 1 LRGC prévoit que le Bureau du Grand Conseil choisit et décide de l'engagement du personnel de son secrétariat général. L'article 93 al. 2 du règlement d'application de la LPAC attribue au Bureau du Grand Conseil les mêmes compétences que celles d'un conseiller d'Etat dans la gestion des ressources humaines.

En collaboration avec l'office du personnel de l'Etat pour les compétences transversales qui demeurent de son ressort, le secrétariat général du Grand Conseil a mis en place les structures nécessaires afin d'assumer dans de bonnes conditions les nouvelles compétences qui lui incombent.

### **Contrôle interne du secrétariat général**

Un système de contrôle interne a été mis en place en 2007. Il concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect «métier». Il a été affiné et développé en 2010.

### **Perspectives et objectifs 2011**

Les volontés d'action pour 2011 se répartissent principalement entre les points suivants :

- *Le Grand Conseil à la rencontre de la société civile* - organisation d'événements en marge des sessions du Grand Conseil, à l'initiative du président Renaud Gautier;
- travaux en vue de la rénovation des salles du Grand Conseil et des accès publics, y compris la recherche et l'équipement d'une salle de remplacement durant les travaux;
- projet *e-parlement*;
- mise en place de l'archivage des diffusions vidéo des séances par *streaming*;
- finalisation des élections et prestations de serment liées à la réforme Justice 2011;
- poursuite du développement et de la consolidation du soutien aux commissions, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 189A LRGC;
- poursuite du développement et de la consolidation du service juridique;
- renforcement du suivi des dossiers parlementaires liés aux affaires extérieures.